

Le Vice-Président

C.C.P.C.
Enregistrement N°
29 MARS 2024

Pour traitement :
Pour réponse :
Pour Info :

Monsieur Luc FOUTRY

Président

Communauté de communes Pévèle Carembault

141 rue Nationale

BP 63

59710 PONT A MARCQ

Lille, le

18 MARS 2024

Monsieur le Président,

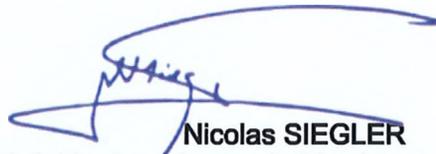
Conformément aux articles L.132-7 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Neuville.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions et formule la remarque suivante.

Face au changement climatique et à la multiplication des événements pluvieux intenses, le Département souhaite appeler votre attention sur l'importance des mesures qui devront être prises afin de gérer les ruissellements vers la zone de la future OAP. Une modélisation précise des quantités de pluies en fonction des assolements agricoles en amont devra permettre de définir les caractéristiques et l'efficacité des aménagements de gestion de ces éventuels ruissellements afin de protéger au mieux les personnes et les biens. Concernant la mise en œuvre de cette recommandation, je vous invite, si besoin, à contacter la Direction Territoires et Transitions, qui se tient à disposition (coordonnées ci-dessous).

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire,
du Logement et du Canal Seine-Nord Europe